TECHNOLOGIES D-BOX INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« **assemblée** ») de Technologies D-BOX inc. (la « **Société** ») se tiendra sous forme virtuelle à 10 h le 24 septembre 2025, aux fins suivantes :

1. recevoir et étudier les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs;
3. nommer Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs de la Société et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. D'examiner et, si jugé à propos, d'adopter une résolution en la forme annexée à titre d'annexe A à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 14 août 2025 (la « **circulaire** »), approuvant et ratifiant la création d'un régime global de rémunération incitative à long terme à usage multiple, le tout tel que décrit dans la circulaire; et
5. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée aux fins de délibérations.

Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet des questions précédentes dans la circulaire, aux rubriques « Élection des administrateurs », « Nomination et rémunération des auditeurs » et « Approbation d'un régime global incitatif ».

Il est important que vos actions soient représentées à l'assemblée. Veuillez noter que l'assemblée se tiendra sous forme virtuelle uniquement, par webdiffusion audio en direct accessible à l'adresse https://meetnow.global/M9RHGG4. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne mais auront la même possibilité de participer à l'assemblée en ligne, peu importe leur emplacement géographique.

Procédures de notification et d'accès

La Société a choisi d'utiliser les procédures de notification et d'accès (les « **procédures de notification et d'accès** ») énoncées dans le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti* (« **Règlement 54-101** ») pour la distribution des documents reliés aux procurations (au sens donné à cette expression ci-après) aux actionnaires qui ne détiennent pas d'actions de la Société sous leur propre nom (ci-après désignés les « **actionnaires véritables** »). Les procédures de notification et d'accès sont une série de règles qui permettent aux émetteurs d'afficher des versions électroniques des documents reliés aux procurations sur le site Web de SEDAR+ et sur un autre site Web, plutôt que d'envoyer par la poste des exemplaires imprimés. L'expression « **documents reliés aux procurations** » signifie la circulaire, à l'avis de convocation et au formulaire d'instructions de vote (le « **FIV** »).

Le recours aux procédures de notification et d'accès est écologique puisqu'il permet de réduire la quantité de papier utilisé et permet aussi à la Société de réduire ses frais liés à l'impression et à l'envoi de documents par la poste. Les actionnaires véritables peuvent obtenir de plus amples renseignements au sujet des procédures de notification et d'accès de la manière suivante : i) pour les actionnaires véritables disposant d'un numéro de contrôle à quinze (15) caractères : en composant le numéro sans frais 1 866 964-0492 de Services aux investisseurs Computershare inc. ou en visitant le site Internet à l'adresse www.computershare.com/noticeandaccess; ou ii) pour les actionnaires véritables disposant d'un numéro de contrôle à seize (16) caractères : en composant le numéro sans frais 1 855 887-2244 de Broadridge Financial Solutions, inc.

La Société n'utilise pas les procédures de notification et d'accès pour la transmission des documents aux actionnaires qui détiennent leurs actions directement sous leurs noms respectifs (ci-après désignés les « **actionnaires inscrits** »). Les actionnaires inscrits recevront des exemplaires imprimés de la circulaire et des documents connexes par courrier affranchi.

Sites Web où les documents reliés aux procurations sont affichés

Les documents reliés aux procurations peuvent être obtenus à partir du site Web de la Société à l'adresse www.d-box.com ainsi que sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Jeu de documents

Bien que les documents reliés aux procurations aient été affichés en ligne, comme indiqué précédemment, les actionnaires véritables recevront un jeu de documents (le « **jeu de documents** ») par courrier affranchi renfermant les renseignements prescrits par le Règlement 54-101, comme la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, les adresses des sites Web où les documents reliés aux procurations sont affichés, un FIV et une carte réponse d'inscription à la liste d'envoi supplémentaire pour les actionnaires véritables qui veulent être inscrits sur la liste d'envoi supplémentaire de la Société afin de recevoir les états financiers intermédiaires de la Société pour l'exercice 2026.

Comment demander des exemplaires imprimés des documents reliés aux procurations

Les actionnaires véritables peuvent demander des exemplaires imprimés de la circulaire, sans frais, de la manière suivante : i) pour les actionnaires véritables disposant d'un numéro de contrôle à quinze (15) caractères : en composant le numéro sans frais 1 866 962-0498 (en Amérique du Nord) ou 514 982-8716 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) de Services aux investisseurs Computershare inc.; ou ii) pour les actionnaires véritables disposant d'un numéro de contrôle à seize (16) caractères : en composant le numéro sans frais 1 877 907-7643 de Broadridge Financial Solutions, Inc. Toute demande d'exemplaires imprimés requis avant l'assemblée devrait être envoyée de façon à ce que la demande soit reçue par la Société au plus tard le 12 septembre 2025 afin que les actionnaires véritables disposent du temps nécessaire pour recevoir leurs exemplaires imprimés et retourner leur FIV au plus tard à la date d'échéance qui y est indiquée.

L'assemblée

Seuls les actionnaires inscrits aux registres de la Société à la fermeture des bureaux le 13 août 2025 (la « **date de clôture des registres** ») sont autorisées à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée virtuelle, à y agir et à y exercer les droits de vote attachés à leurs actions. Les actionnaires véritables qui souhaitent assister, participer et voter à l'assemblée doivent se nommer eux-mêmes fondés de pouvoir. Aucune personne devenue actionnaire après la date de clôture des registres ne sera habilitée à voter ou à agir à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

En plus d'être en mesure de voter au moment opportun pendant l'assemblée, les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront participer à l'assemblée et y poser des questions en temps réel, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et respectent toutes les exigences énoncées dans la circulaire. Les actionnaires véritables qui ne se sont pas dûment nommés à titre de fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités, mais les invités ne pourront pas y voter ni y poser des questions.

Accéder et voter à l'assemblée

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent participer à l'assemblée en se connectant en ligne à l'adresse https://meetnow.global/M9RHGG4, en cliquant sur « **Actionnaire** » et en saisissant un numéro de contrôle ou un code d'invitation (au sens donné à cette expression ci-après) avant le début de l'assemblée.

- **Actionnaires inscrits** : Le numéro de contrôle à quinze (15) caractères figure au formulaire de procuration ou dans l'avis que vous avez reçu par courriel.

- **Fondés de pouvoir dûment nommés** : Computershare fournira au fondé de pouvoir un code d'invitation (au sens donné à cette expression ci-après) après la date limite du vote par procuration.

La Société vous recommande de vous connecter au plus tard à 9 h 45 (heure de l'Est) le 24 septembre 2025. Vous devez vous assurer d'être connecté à Internet en tout temps pour être en mesure de voter le moment venu. Il vous incombe de veiller à ce que votre connexion Internet soit bonne pendant la durée de l'assemblée.

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer à l'assemblée sont priés de préciser, sur le formulaire de procuration ou le FIV, le cas échéant, ci-joint, la façon dont ils souhaitent que les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de catégorie A soient exercés, ainsi que de signer, de dater et de retourner ce formulaire conformément aux instructions énoncées dans le formulaire de procuration ou le FIV, le cas échéant, et dans la circulaire.

Tout actionnaire inscrit ou tout actionnaire véritable qui souhaite nommer une personne autre que les personnes nommées sur le formulaire de procuration ou le FIV pour le représenter à l'assemblée virtuelle, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, peut le faire en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace laissé en blanc à cette fin sur le formulaire de procuration ou le FIV et en remettant ce formulaire selon les directives. L'actionnaire doit avoir rempli et remis son formulaire de procuration ou son FIV, selon le cas, avant de passer à l'étape suivante, soit l'inscription de son fondé de pouvoir. L'actionnaire qui souhaite se faire représenter à l'assemblée par une personne autre que les personnes nommées sur le formulaire de procuration ou le FIV, y compris l'actionnaire véritable qui souhaite se nommer lui-même fondé de pouvoir, pour assister à l'assemblée virtuelle, y participer et y exercer les droits de vote rattachés à ses actions ordinaires de catégorie A, DOIT inscrire ce fondé de pouvoir une fois remis le formulaire de procuration ou le FIV dans lequel il nomme ce fondé de pouvoir. Si l'actionnaire omet d'inscrire son fondé de pouvoir, ce dernier ne recevra pas de code d'invitation (« **code d'invitation** ») pour assister, participer et voter à l'assemblée. Sans code d'invitation, un fondé de pouvoir ne pourra pas s'inscrire pour participer à l'assemblée, y soumettre des questions en ligne et y voter virtuellement. Pour inscrire un fondé de pouvoir, l'actionnaire DOIT visiter le site Web à l'adresse https://www.computershare.com/DBOX et fournir les coordonnées de son fondé de pouvoir à Services aux investisseurs Computershare inc. avant 10 h le 22 septembre 2025, afin que Services aux investisseurs Computershare inc. puisse lui envoyer un code d'invitation par courriel.

Pour assister à l'assemblée virtuelle et y exercer leur droit de vote, les actionnaires véritables des États-Unis doivent d'abord obtenir une procuration réglementaire valide de leur courtier, banque ou autre mandataire, puis s'inscrire à l'avance pour assister à l'assemblée. Les actionnaires véritables doivent suivre les instructions de leur courtier ou de leur banque incluses dans le jeu de documents et les documents reliés aux procurations, ou contacter leur courtier ou leur banque pour obtenir un formulaire de procuration réglementaire. Après avoir obtenu une procuration réglementaire valide d'un courtier, d'une banque ou d'un autre mandataire, pour s'inscrire ensuite à l'assemblée, les actionnaires véritables doivent soumettre une copie de leur procuration réglementaire à Services aux investisseurs Computershare inc. Les demandes d'inscription doivent être adressées à : Services aux investisseurs Computershare inc. « Procuration réglementaire » (Legal Proxy), 320 Bay Street, 14e étage, Toronto, Ontario, Canada, M5H 4A6 ou par courriel à : uslegalproxy@computershare.com.

Les invités, y compris les actionnaires propriétaires véritables qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes fondés de pouvoir, peuvent se connecter à l'assemblée sur https://meetnow.global/M9RHGG4, cliquer sur « **Invité** » et remplir le formulaire en ligne. Les invités peuvent écouter l'assemblée, mais ne peuvent pas y participer ni y voter.

La circulaire de la Société contient des instructions et des détails importants sur la manière de participer à l'assemblée et d'exercer les droits de vote attachés à vos actions ordinaires de catégorie A par procuration ou en ligne pendant l'assemblée. Les détails précis des points à l'ordre du jour de l'assemblée figurent également dans la circulaire.

MÊME SI VOUS PLANIFIEZ DE PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE EN LIGNE, VEUILLEZ SOUMETTRE VOTRE PROCURATION OU FIV PAR INTERNET, PAR TÉLÉPHONE OU PAR LA POSTE DÈS QUE POSSIBLE. Si vous décidez ultérieurement de révoquer votre procuration ou de modifier votre vote, vous pourrez le faire en suivant les procédures décrites dans la circulaire ou votre FIV.

FAIT à Longueuil (Québec)
Le 14 août 2025

PAR ORDRE DU CONSEIL

(signé) Brigitte Bourque

Brigitte Bourque
Présidente du conseil d'administration